

Pierre GENEVIER
18 rue des Canadiens, APT 227
86000 Poitiers
Courriel: pierre.genevier@laposte.net, Tel.: 06 22 72 96 69

Madame Christiane Taubira, Ministre de la Justice ...
Mme Barbara Pompili, Députée
M. Michel Sapin, Ministre du Travail ...
M. Bruno Leroux, Député
M. Christian Jacob, Député
M. Jean-Louis Borloo, Député
M. Roger-Gérard Schwartzberg, Député
M. André Chassaigne, Député,
Sénateur Roland du Luart

Poitiers, le 25 avril 2013

Objet: Lettre envoyée à Libération ([PJ no 1](#)) concernant mon courrier du 18-3-13 . [la version pdf de cette lettre est à <http://pgenevier.luporz.com/npdf2/let-ministre-depute-2-25-4-13.pdf>]

Chère Madame la Ministre, Cher Monsieur le Ministre,
Chère Madame la Député, Chers Messieurs les députés et sénateur,

Suite à mon courrier du 18-3-13 concernant les problèmes de l'AJ et ma candidature au poste de UNSG, je me permets de vous écrire à nouveau pour vous transmettre la copie d'une lettre ([PJ no 1](#)) que j'ai envoyée à Libération récemment pour présenter les problèmes de l'AJ dont je vous ai parlé et les propositions que j'ai présentées à l'ONU dans le cadre de ma candidature au poste de UNSG.

Dans cette lettre à Libération je reviens brièvement sur les arguments concernant les problèmes de l'AJ que je vous avais déjà données (donc vous choisirez sûrement de 'survoler' ces paragraphes), et je décris **plus en détail** mes propositions faites à l'ONU et les raisons qui m'ont amené à les faire et à me porter candidat au poste d'UNSG (et peut-être trouverez-vous cette partie utile et déciderez de prendre un peu de temps pour la lire, je l'espère en tous les cas). Comme vous le savez, en démocratie défendre ses idées et propositions politiques devant la presse et les médias est indispensable, pour que le public soit informé, d'abord, et aussi pour que les idées et propositions fassent l'objet d'un débat quand c'est possible, j'aimerais donc demander à certains d'entre vous de commenter publiquement certaines des remarques que j'ai faites. Plus particulièrement, j'ai appris depuis mon précédent courrier que M. Borloo était, *dans une vie antérieure*, un des avocats le mieux rémunéré au monde (source wikipédia), donc il doit avoir des compétences spéciales dans le domaine du droit et pourrait peut-être '*nous*' (y compris les français) donner son point de vue d'expert en droit sur les problèmes du système d'aide juridictionnelle et de l'obligation du ministère d'avocat que j'ai mis en avant dans ma lettre.

Par exemple, j'aimerais lui demander s'il pouvait écrire un article (ou une lettre) qui pourrait être publié (e) par Libération (ou tout journal de son choix) expliquant si, à son avis, le système d'AJ et l'obligation du ministère d'avocat (y compris, l'obligation du ministère d'avocat spécialisé au CE et à la cour de cassation) violent (ou non) les droits fondamentaux des pauvres (droit à un procès équitable, droit à l'accès à la justice, droit à se défendre seul, droit à ne pas être discriminé...) comme je l'explique (ou non) (il peut évidemment faire des différences entre les cas, s'il le juge nécessaire, par exemple les cas qui demandent un nombre d'heure de travail supérieur à celui que l'AJ paie, et les autres, ou les cas contre l'administration ; et aussi traiter à part le problème des avocats spécialisés devant le CE et la cour de cassation). Et aussi s'il pouvait rendre (ou écrire) une décision motivée **sur le fond** de la requête que j'ai présentée devant la CEDH

([PJ no 2.1](#)) et qui l'a jugée irrecevable sans préciser la raison précise ([PJ no 2.2](#)) [c'est inutile de revenir sur la recevabilité car la CEDH a eu une chance, et elle ne l'a même pas saisi pour expliquer précisément pourquoi elle pensait que la requête n'était pas recevable. Je peux bien sûr fournir les pièces jointes de ma requête à M. Borloo s'il en a besoin]. Bien sûr, je crois qu'il serait aussi utile qu'il donne son article ou sa lettre un peu avant de l'envoyer à Libération (ou autre journal) à chacun d'entre vous et à moi pour que nous puissions le cas échéant commenter ses arguments et pour que nos commentaires soient publiés en même temps.

Je pense tout particulièrement que Mme Taubira devrait aussi commenter publiquement les arguments que j'ai présentés sur ce sujet car les problèmes de l'AJ **affectent plus de 9 millions de personnes en France**, et de plus, s'il y a une possibilité de dessiner un système d'AJ avec lequel l'état pourrait gagner de l'argent ou au moins ne pas en perdre autant que maintenant, tout en donnant un meilleur service aux pauvres, les français devraient avoir la possibilité de connaître son point de vue sur cette possibilité. Et enfin aussi car pour moi qui ai une procédure en cours devant la juge d'instruction et qui n'ai pas d'avocat (à cause de ce que je pense être la malhonnêteté de l'AJ, du BAJ, de l'ordre des avocats et de X avocats désignés), **sa position a une conséquence directe sur mes chances d'obtenir justice dans une affaire très grave pour moi** [le dommage que je demande dans ma plainte est d'environ **6,5 millions d'euros** et augmente d'environ **250 000 euros par mois** ; de plus, bien que je sois sûr (1) que je n'ai rien fait de mal dans cette affaire, (2) que je suis victime, et (3) que j'ai porté mes accusations en toute bonne foi, même celles contre les dirigeants de la banque, une tricherie et/ou des mensonges de juges et/ou de défenseurs pour essayer de me faire condamner pour dénonciation calomnieuse est toujours possible. Comme vous pourrez le lire et noter dans ma lettre à Libération, j'ai été mis en 'home détention' avec un bracelet électronique et puis en prison aux USA, et expulsé **avec un ordre d'expulsion rempli de mensonges** (j'apporte les preuves de ces mensonges dans ma lettre à Libération, [PJ no 1](#)), donc je sais malheureusement que les juges, avocats et fonctionnaires de police peuvent mentir et commettre des crimes et faire du mal à des gens pauvres comme moi sans le moindre remord et en toute impunité.].

Enfin, les critiques que j'ai faites sur le système de l'aide juridictionnelle et sur le travail du BAJ à Poitiers (qui est aussi composé de juges des différents tribunaux de la ville, y compris sûrement de juges d'instruction) peuvent m'être préjudiciable dans mes procédures en cours, **même si je les ai faites aussi dans le cadre de ma responsabilité de citoyen et pour mettre en avant ce que je pense être une grave injustice pour tous les très pauvres**. A ce sujet, je me permet de vous dire que malgré mon courrier du 18-4-13 à la juge d'instruction ([PJ no 3](#)) précisant que le refus de me donner l'accès au dossier d'instruction à cause de l'article 114 du CPP violerait la CEDH, j'ai essuyé un nouveau refus de voir le dossier [le procureur a pris des réquisitions pour que je sois entendu par le juge il y a 2 mois, mais il a oublié de m'informer et on ne me le disait pas quand je téléphonais jusqu'à il y a quelques jours, voir explications ([PJ no 1](#)), p 17-18].

En espérant que les précisions que j'apporte dans ma lettre à Libération vous seront utiles, et que vous accepterez de donner votre point de vue sur l'AJ dans la presse pour le bien de tous. Je vous prie d'agréer, Chère Madame la Ministre, Cher Monsieur le Ministre, Chère Madame la Député, Chers Messieurs les députés et sénateur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre GENEVIER

Pièces jointes :

PJ no 1: Lettre adressée à Libération le 25-4-13, [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/let-liberation-2-25-4-13.pdf>].

PJ no 2: Requête présentée à la CEDH le 10-8-12 (2.1, 12 p.), [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/Assurance-invalidité-8-8-12-2.pdf>] et la décision de la CEDH (2.2, 1 p.) [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/dec-cedh-15-11-12.pdf>].

PJ no 3 : Lettre envoyée au PR et à la doyenne des JI le 15-3-13 (3 p.), [<http://pgenevier.luporz.com/npdf2/let-au-JI-et-PR-1-15-3-13.pdf>].